Image not found or type unknown

Juge d'instruction remplacé

Par **fricero**, le **29/10/2022** à **15:44**

Bonjour,

Partie civile et pour soulager mon avocat, je monte au secrétariat de l'Instruction pour voir s'il y avait du nouveau dans mon dossier.

La secrétaire m'apprend que mon dossier est toujours vide (mon avocat n'aura pas besoin de passer pour consulter) et surtout que le juge d'instrcution a été remplacé il y a 2 mois.

Donc évidemment, il n'a surement pas dû lire les demandes d'actes d'il y a 3 mois ....

Bref pour ne pas changer, on ne vous dit rien et vous ne savez rien.

par contre on peut garder votre consignation (1 500 €) pendant 8 ans

Je tenais à vousle faire savoir

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés